

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1800**

commune (s) : **Oullins**

objet : **Requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1800**

commune (s) : Oullins

objet : **Requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie réseaux divers (VRD) ayant pour objet la requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois à Oullins.

Les travaux ont pour objet :

- de donner un caractère plus urbain à la rue de la Camille, voie supportant des usages multiples en termes de modes de déplacement,
- d'aménager des trottoirs répondant aux normes d'accessibilité,
- de créer une bande cyclable sur la rue Léon Bourgeois,
- de réorganiser le stationnement sur l'ensemble du périmètre,
- d'aménager le square René Cassin en un espace public agréable,
- de réglementer le périmètre en zone 30, afin d'apaiser la circulation et permettre les déplacements à pieds et à vélo en sécurité.

Ce projet permet une requalification complète des rues de la Camille et Léon Bourgeois ainsi que l'aménagement du square René Cassin.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Par délibération du 18 septembre 2017, le Conseil votera une individualisation d'autorisation de programme globale P09 - Création - Aménagement et entretien de voirie, pour un montant imputé en dépenses à la charge du budget principal.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois à Oullins.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, a choisi l'offre du groupement d'entreprises Dumas SAS/travaux routiers PL Favier SAS, pour un montant de 438 592,80 € HT, soit 526 311,36 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de requalification de voirie pour les rues de la Camille et Léon Bourgeois à Oullins et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Dumas SAS/travaux routiers PL Favier SAS, pour un montant de 438 592,80 € HT, soit 526 311,36 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée en dépenses à la charge du budget principal, sous réserve de l'adoption par le Conseil du 18 septembre 2017 de l'individualisation de l'autorisation de programme concernée.

3° - Le montant total à payer en 2017 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.